

↪ TARIFS DE LA FORMATION :

Frais d'Inscription	50,00 €
Frais pédagogiques :	
- Formation Spécifique : en Centre (7,2 € x 707 H.)	5090,40 €
en Entreprise (2 € x 406 H.)	812,00 €
Total	5952,40 €

- BNSSA Obligatoire avant les Tests d'Exigences Préalable (TEP) à l'entrée en formation

↪ DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIERES :

Pour les salariés :

- Congé Individuel de Formation (s'adresser à l'employeur)
- Conventions de Conversion (voir Pôle emploi)

Pour les Contrats Emplois-Formation :

- Contrat de Professionnalisation (voir DDTEFP)
- Contrat d'Apprentissage (voir la DDTEFP)

Pour les Contrats subventionnés :

- Crédit de Formation Individualisé (voir Pôle emploi)
- Contrat d'Avenir (voir Pôle emploi)
- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (voir Pôle emploi)

Pour les demandeurs d'emploi (inscrits à l'ANPE) :

- A. R. E. F.
- S.I.F.E. (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi)
- Aide de la région Lorraine (nous consulter)

Pour les sportifs licenciés dans un club :

- Aide directe par votre club (Uni formation ...)

Chacun de ces dispositifs s'adresse à des stagiaires qui remplissent les conditions particulières définies par les structures référencées ci-dessus. Néanmoins la réussite aux tests de sélection est indispensable pour prétendre au bénéfice d'une de ces aides.

		
	CENTRE DE FORMATION Lorraine	

*Brevet Professionnel de la Jeunesse, de
l'Education Populaire et du Sport, spécialité
« Educateur Sportif »
Mention*

« Activités Aquatiques et de la NATATION »

Formation 2020/21



PRESENTATION et INSCRIPTIONS

↪ **NIVEAU Général** : Le BPJEPS est un diplôme de niveau IV

↪ **CONDITIONS D'ACCES** :

- Etre titulaires des TEP (le 2/06, 2/07 ou le 31/08/2020, inscription en ligne <http://www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr/formations/offre-de-test-exigences-prealables/>)
- Être âgé(e) de 18 ans à la fin de Pré-formation
- **Être titulaire du BNSSA + PSE1 à jour de formation continue**
- Niveau de pratique sportive (4 nages) et expérience de l'animation conseillée
- Être apte médicalement (cf. *certificat médical des Activités de la Natation*)
- Satisfaire aux épreuves de sélection : voir page 4
- Avoir un plan de financement au plus tard le jour de la rentrée

↪ **CALENDRIER et Limite d'Inscription** :

- Limite d'inscription : le 1 septembre 2020
- **SELECTION** : du 21 et 24, 25 Septembre 2020 à METZ-THONVILLE
- **FORMATION** : du 24/09/2020 au 15/06/2021

↪ **PLACES ouvertes à la Formation** : une 20^{aine}

En dessous du seuil minimum de 12 candidats, la formation ne pourra pas être mise en œuvre.

↪ **DUREE de la Formation** : **1113 Heures**

dont : 707 H. en centre
406 H. en entreprise

↪ **LIEUX de la Formation** :

- PISCINE DE METZ ET THIONVILLE
- PALAIS DES SPORTS DE LA VILLE DE METZ

↪ **CONTENU** *identification des domaines de formation*

• **Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMS)**

- **UC1** : Encadrer tous publics dans tous lieux et toutes structures
- **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.
- **UC4** : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

• **Stages Pédagogiques en Situation** :

La formation prévoit un stage de 308 Heures en milieu professionnel.

↪ **ENCADREMENT** :

La formation est assurée par les professionnels de la natation, éducateurs sportifs, employeurs, membres de la fédération française de natation, éducation nationale.

Secrétariat : Violaine LAMENDOLA Tel : 06 31 72 55 46
Mail : secretariat.cnffnmns@gmail.com

Coordonnateur : Daniel INDRIGO Tel : 06 60 14 80 76
Mail : daniel.indrigo@gmail.com

Responsable Péda : Raymond PRZYBYLSKI Tel : 06 32 01 08 58
Mail : rprz@orange.fr

↪ **OBJECTIFS** :

La formation doit préparer le stagiaire aux exigences de l'exercice professionnel du métier d'éducateur sportif "Natation" et de son évolution. Le cursus de formation doit permettre au candidat d'appréhender la diversité des compétences professionnelles, de s'adapter aux évolutions de la demande sociale et de préparer sa carrière professionnelle.